



MHM

Foire aux questions

AMÉNAGEMENT DU PARC RÉSILIENT PIERRE- BÉDARD ET DES RUES À PROXIMITÉ

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 



LE FUTUR AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DU PARC ET DES RUES À PROXIMITÉ

Q.1 En quoi consiste le projet?

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la ville centrale souhaitent mettre en place des solutions innovantes et efficaces pour contrer les impacts des inondations chez la population résidentielle dans les cas de fortes pluies dans le secteur du parc Pierre-Bédard.

Gestion écologique des eaux pluviales

Ces solutions consistent à diriger les eaux de débordement et de ruissellement vers des infrastructures vertes (également appelées noues) et un bassin de rétention qui sera construit dans la partie nord du parc. En dehors des périodes de pluies intenses, cette section du parc demeurera un espace vert et de loisirs.

Ces infrastructures vertes seront aménagées en bordure de trottoir dans des rues avoisinantes. Elles permettront à l'eau de pluie de s'infiltrer directement dans le sol et de réduire ainsi la quantité d'eau envoyée dans les égouts. L'eau qui ne sera pas infiltrée dans les noues sera dirigée jusqu'au bassin de rétention. Celui-ci devrait se drainer et se vider de l'accumulation des eaux de pluie entre 24 heures et 48 heures.

Démarche collaborative

La population locale a été rencontrée à deux reprises à l'été 2022 afin de l'informer de la conversion prochaine du parc Pierre-Bédard en un parc résilient et des travaux visant l'aménagement des rues avoisinantes. Les rencontres, qui ont réuni plus d'une centaine de personnes, ont permis d'informer sur les futurs travaux d'aménagement et de recueillir des suggestions sur l'aménagement de la section nord du parc, qui accueillera le bassin de rétention.

L'atelier de validation du 12 octobre 2022 visait à présenter à la population locale la proposition préliminaire d'aménagement de la section nord du parc Pierre-Bédard. Ce fut l'occasion par ailleurs pour les citoyennes et citoyens présents d'échanger avec les experts de la Ville de Montréal afin d'obtenir des réponses à leurs préoccupations. **La présentation visuelle du Service de l'eau est disponible [ici](#).**

La proposition préliminaire tient compte de la vision de la population locale qui bénéficiera d'un espace de verdure avec beaucoup d'arbres matures, d'un espace de rencontres gazonné et d'un ruisseau conceptuel qui évoque le ruisseau Molson qui passait autrefois sur le site. Les circulations actuelles seront conservées et le parc accueillera des œuvres d'art public. L'îlot de pins gris matures demeurera et occupera la partie centrale du bassin de rétention. **La présentation du concept d'aménagement du secteur nord du parc Pierre-Bédard et des rues avoisinantes est disponible [ici](#).**

Les travaux d'aménagement de la partie nord du parc Pierre-Bédard et des rues à proximité devraient se réaliser en 2024. Les coûts estimés à environ 13 M\$ seraient assumés par le gouvernement du Québec, la ville centrale et l'arrondissement. Pour chaque dollar investi, c'est 3 \$ à 10 \$ épargnés pour la communauté dans le coût des dommages causés à la suite d'une inondation.

Comme la place des Fleurs-de-Macadam dans Le Plateau-Mont-Royal et le parc Pierre-Dansereau dans Outremont, cette future place multifonctionnelle inondable, axée sur la résilience face aux changements climatiques, s'inscrit dans l'esprit du Plan climat qui sera déposé au conseil d'arrondissement en décembre 2022 et de la transition écologique entreprise par la Ville de Montréal.

Q.2 Quand prévoit-on le début des travaux d'aménagement du secteur nord du parc Pierre-Bédard et des rues à proximité? Commencera-t-on par les travaux d'aménagement des rues ?

On planifie d'effectuer les travaux d'aménagement de la section nord du parc et des rues avoisinantes en 2024. Certains travaux d'aménagement des rues peuvent s'étaler sur une plus longue période comme cela pourrait être le cas avec la rue De Cadillac.

L'aménagement du parc et la construction du bassin du parc se feraient en premier puisqu'il est nécessaire de prévoir la destination des eaux avant de construire le chemin d'écoulement.

Q.3 L'objectif des travaux d'aménagement du parc Pierre-Bédard consiste à retirer quelle quantité de terre et à absorber quelle quantité d'eau?

L'objectif avec le bassin de rétention est de pouvoir accueillir une quantité d'eau d'au moins 4 000 m³. En fonction du plan d'aménagement retenu, une certaine quantité de terre sera retirée qui n'est pas possible pour le moment de quantifier. Si une période de pluies intenses venait à survenir, les mesures mises en place pourraient drainer et retenir une grande partie des eaux qui se seraient autrement accumulées sur la chaussée et chez les propriétés à proximité.

INONDATIONS

Q.4 Pourquoi y a-t-il des problèmes d'inondation et de refoulement d'égout dans le quartier Louis-Riel?

- Le quartier a été construit sur des terres agricoles et des milieux humides où coulait autrefois le ruisseau Molson. Directement localisé sous le lit du ruisseau, le parc Pierre-Bédard représente un point bas naturel par rapport aux secteurs environnants. Il est donc plus vulnérable aux inondations puisque l'eau s'y accumule naturellement en plus grande quantité en surface et dans les canalisations.
- Les entrées de garage en contre-pente représentent un facteur de risque, puisqu'elles situent un point d'entrée d'eau en deçà du niveau de la rue.
- La minéralisation des surfaces ne permet pas l'infiltration de pluie dans le sol.
- Dans le quartier Louis-Riel, le développement résidentiel s'est effectué dans les années 60 et 70. Conçu et construit à la même époque, le système de canalisations souterraines est toujours en fonction. La durée de vie des conduites d'égout est de plus de 100, voire 150 ans. Financièrement, il n'est pas viable de détruire une chaussée et un réseau existants avant leur fin de vie utile.
- L'augmentation des pluies abondantes dans le contexte du changement climatique exacerbe ces caractéristiques et a pour conséquence d'augmenter les événements d'eau de ruissellement excessif.

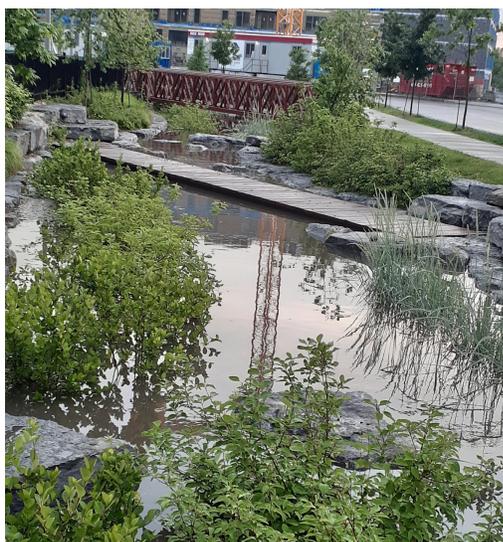
Q.5 Qu'est-ce qu'on entend par une pluie abondante, pluie intense et forte pluie?

Une pluie intense ou forte pluie est un épisode de pluie qui dépasse la capacité de conception des réseaux d'égout. L'eau s'accumule alors à la surface des rues. Les pluies intenses du 16 juin et du 13 septembre 2022, au cours desquelles il est tombé entre 75 mm et 100 mm en une heure sur Montréal, en sont des bons exemples.

Q.6 Qu'est-ce que la Ville de Montréal fait pour tenter de résoudre les problèmes d'inondation dans le secteur Louis-Riel?

1. La Ville dispose d'un programme pour aider les propriétaires à identifier pourquoi l'eau n'a pu sortir de leur propriété, ou comment elle y est entrée, lors de fortes pluies. Des inspecteurs municipaux les accompagnent ensuite pendant les travaux.
2. L'arrondissement planifie de réaménager la portion nord du parc Pierre-Bédard en un parc résilient ainsi que les rues à proximité. Dans le parc, on aménagera un bassin de drainage et de rétention. Ce bassin sera inondé seulement aux épisodes de pluie intense et demeurera disponible pour des activités récréatives le reste du temps. Ce projet vise à réduire la fréquence d'une possible inondation chez les propriétés du secteur.
3. On prévoit également de refaire des portions de rue en forme de couronne inversée décentrée afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie vers le parc Pierre-Bédard.
4. Des noues seront aménagées en bordure du parc. Il s'agit de fossés de verdissement aménagés qui permettront à l'eau de pluie de s'infiltrer directement dans le sol, ce qui réduira la quantité d'eau envoyée dans les égouts. L'eau qui ne sera pas infiltrée dans les noues sera dirigée jusqu'au bassin de rétention construit dans le parc Pierre-Bédard. Le bassin de rétention devrait se drainer et se vider de l'accumulation des eaux de ruissellement entre 24 heures et 48 heures.

Un bon exemple est le bassin de rétention du parc Pierre-Dansereau construit récemment dans le campus Outremont. La photo de gauche a été prise lors des fortes pluies du 16 juin 2022 et la photo de droite, le 17 juin.



De façon plus globale, la ville centrale :

- Encadre la rétention à la source sur les lots privés via le règlement 20-030.
- Dans le cadre de son programme [RénoPlex](#), elle accorde une subvention de 9 000 \$ aux propriétaires qui en font la demande en vue de combler une entrée de garage.
- La Ville de Montréal a adopté un règlement obligeant les propriétaires de bâtiments à toit en pente à diriger les eaux de ruissellement de leur toit vers les espaces verts autour du bâtiment. La Ville a aussi fait inclure dans la réglementation de la [Régie du bâtiment](#) trois mesures différentes pour permettre le détournement des eaux des toits plats vers les espaces verts pour le milieu résidentiel.
- Est allée chercher une subvention importante du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permettant jusqu'au 31 mars 2025 :
 - D'intégrer entre 2% et 10% d'infrastructures vertes drainantes dans la majorité de ses projets de réfection routière.
 - D'intégrer le concept d'espace public résilient permettant de libérer des zones de rétention de moindre impact pour les citoyens dans la majorité de ses projets de réfection de parc.

Du côté de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Depuis le 30 avril 2021, l'arrondissement interdit les stationnements en pente sur son territoire pour les immeubles de huit logements et moins (Article 567.1 du règlement d'urbanisme 01-275).
- Le règlement de délégation des actifs d'eau est en cours de finalisation et est basé sur les meilleures pratiques. Ce règlement exige un entretien des puisards sur une fréquence maximale de trois ans. Des nettoyages sont également réalisés lorsqu'un problème est signalé.
- L'arrondissement étudie les mesures qui permettraient de favoriser le comblement des entrées en pente, notamment en ce qui concerne les coûts de réfection des trottoirs.

Q.7 Quel est le rôle des noues et des rues en forme de couronne inversée décentrée?

Actuellement, certaines entrées en contre-pente sont si basses qu'une accumulation d'eau de 10 mm sur la chaussée entraîne une inondation. Le premier objectif du réaménagement des rues est donc de s'assurer que l'eau puisse légèrement s'accumuler sur la rue sans inonder les bâtiments.

Les eaux de ruissellement pourront ainsi être dirigées vers le parc de façon sécuritaire pour soulager la population locale des inondations de surface. Le parc sera excavé pour être en dépression par rapport à la rue et donc recevoir ce volume sans inonder les maisons au pourtour du parc.

Les noues visent de leur côté à capter une partie de l'eau de pluie en amont pour diminuer le volume qui sera acheminé vers le parc. Ces noues jouent également un rôle contre les îlots de chaleur en plus de contribuer au verdissement du quartier.

Q.8 Lors des refoulements d'égout ne risque-t-on pas d'observer des eaux sales dans le bassin de rétention?

L'objectif principal du projet de réaménagement du parc et des rues de proximité est de réduire le risque d'inondation des propriétés du secteur. Les eaux qui inondent actuellement les bâtiments seront dirigées vers le parc qui constitue une zone de moindre impact. L'occurrence d'avoir un refoulement du réseau en sus de l'écoulement des eaux de ruissellement vers le parc est très faible, avec un temps d'accumulation de l'eau limité et un taux de dilution des eaux sanitaires débordées extrêmement élevé, soit 98%. Advenant que l'eau accumulée pose un risque, l'arrondissement prendra les mesures nécessaires pour éviter tout risque pour la population.

Q.9 Est-ce que l'aménagement du parc Pierre-Bédard et des rues avoisinantes garantissent une protection contre les inondations ou les refoulements d'égouts?

La conversion du parc Pierre-Bédard en un parc résilient et l'aménagement des rues à proximité permettront de réduire le risque d'inondation (et non de refoulement) dans le cas des fortes pluies. Par contre, tout système a une capacité limitée qui peut être dépassée. La seule mesure permettant de garantir qu'aucune inondation ne se produira dans les habitations reste l'utilisation d'une porte de garage étanche ou le comblement de l'entrée en contre-pente.

Et la seule mesure permettant de contrer le refoulement dans la propriété consiste dans l'installation de clapets anti-refoulements. L'inspecteur de la Ville est le meilleur allié pour voir où le clapet devrait être installé et vérifier la conformité des travaux de votre plombier. Pour contacter les inspecteurs de la Ville :

- adresse courriel : reglementation_eau@montreal.ca / 514 872-7253
- ligne téléphonique pour le refoulement et inspection réglementaire : 514 868-3131
- site Internet : montreal.ca/articles/refoulements-degout-comment-les-eviter-27249

RÉAMÉNAGEMENT DES RUES

Q. 10 Quelles sont les rues qui seront reconfigurées dans le cadre des travaux et qu'est-ce que ça implique?

Les rues réaménagées sont la rue Pierre-Bédard, entre la rue De Cadillac et le boulevard Lacordaire, les rues Bossuet et De Cadillac, entre le boulevard Rosemont et la rue Pierre-Bédard, ainsi que la rue Louis-Veuillot. Des noues de trois mètres seront aménagées sur un côté des rues Pierre-Bédard et Bossuet. Leur aménagement entraînera la réduction de leur largeur et, conséquemment, la suppression de plus d'une cinquantaine de places de stationnement. L'arrondissement analyse actuellement la possibilité de déployer une zone de stationnement réservée aux personnes qui résident dans le secteur.

Q. 11 Quand les travaux de reconfiguration des rues avoisinantes du parc Pierre-Bédard commenceront-ils? Et combien de temps dureront-ils ?

Le réaménagement des rues à proximité sera planifié principalement en fonction de l'état des actifs de voirie. La population du secteur sera tenue informée de l'avancement du projet en cours de réalisation. Selon l'échéancier, les plans et devis seraient réalisés en 2023, et les travaux en 2024. Les travaux de réaménagement de la rue De Cadillac pourraient par ailleurs s'étaler sur une plus longue période.

Q.12 Est-ce que le terrain de tir à l'arc sera tronqué pour faire place à un aménagement résilient accueillant l'eau lors d'épisodes de fortes pluies?

Une portion du terrain de tir à l'arc pourrait être également abaissée afin de recueillir environ le quart des eaux retenues dans le cadre du projet.

Q.13 Quels sont les principaux facteurs qui contribueront à la réussite de la conversion du parc Pierre-Bédard en un parc résilient et à réduire ainsi le risque d'inondation et de refoulement dans les propriétés avoisinantes?

Le projet de la Ville de Montréal visant la rétention et le drainage des eaux de pluie constitue une partie de la réponse aux fortes pluies dans le secteur du parc Pierre-Bédard. Le succès du projet repose notamment sur une démarche de conception partagée entre les expertises de l'arrondissement et du Service de l'eau de la Ville de Montréal (ingénierie, urbanisme et aménagement paysager, entre autres) ainsi qu'une démarche collaborative avec les partenaires et la population de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sur le futur réaménagement de la section nord du parc.

Par ailleurs, toutes les habitations ayant des entrées en contre-pente sont sensibles aux inondations de surface lors de pluies intenses. Plus de 70 % des cas de dégâts d'eau lors de fortes pluies sont dus à l'absence totale ou partielle de clapet anti-refoulements ou à la mauvaise installation de ces clapets. La deuxième cause de dégât d'eau est liée aux entrées de garage en contre-pente.

La population résidante du secteur doit donc poser des actions pour éviter les infiltrations ou refoulements comme celles d'installer des clapets anti-refoulements, se munir d'une porte de garage étanche. D'ici le début des travaux d'aménagement des rues, l'installation d'un *button* sur le haut de l'entrée en contre-pente peut être effectuée afin que l'eau reste dans la rue. Il sera probablement démoli lorsque le trottoir sera refait.

Ne pas intervenir globalement pourrait avoir comme résultat que des résidences qui n'avaient pas de problème jusqu'ici pourraient les voir surgir, car l'eau cherchera toujours un endroit pour s'infiltrer. Ce que l'on souhaite, c'est garder l'eau sur la chaussée.